



Crédit d'impôt*

Attestation Fiscale

GUIDE PRATIQUE PRO

*Selon l'article 199 sexdecies
du code général des impôts

1 L'attestation fiscale : présentation

Définition

L'attestation fiscale est un **document officiel** délivré exclusivement par UNIPROS. Elle répertorie l'intégralité des règlements effectués au cours d'une année fiscale. **Document clé**, elle vous permettra de bénéficier des **avantages fiscaux** auxquels vous avez droit lors de votre déclaration d'impôts.

Période de validité

 Votre attestation fiscale englobe l'ensemble de vos prestations sur une année complète, du 1er janvier au 31 décembre. Elle sera automatiquement générée et mise à votre disposition dès les premiers jours de janvier de l'année fiscale suivante.

Un exemple pour mieux comprendre

Imaginons que l'entreprise intervienne chez vous en fin d'année :

- ✓ L'entreprise effectue la prestation en décembre
- ✓ Elle émet la facture en décembre
- ✓ Vous réglez en décembre : le paiement figurera sur votre attestation fiscale de l'année en cours
- ✓ Vous recevezz votre attestation dès début janvier de l'année suivante

Point important : **Vous bénéficiez d'une flexibilité de paiement jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.**

Cependant, deux conditions doivent être impérativement respectées :

- ✓ La prestation doit avoir été réalisée avant le 31 décembre
- ✓ La facture doit être datée au plus tard du 31 décembre

Dans ce cas uniquement, votre paiement sera pris en compte sur l'attestation fiscale de l'année précédente. **Au delà du 15 janvier**, tout paiement sera automatiquement comptabilisé sur la **nouvelle année fiscale**.

2 Accès et gestion de votre compte

Depuis votre espace personnel :

- ✓ Accès direct via votre compte personnel UNIPROS
- ✓ Consultation de l'ensemble des documents :



Devis

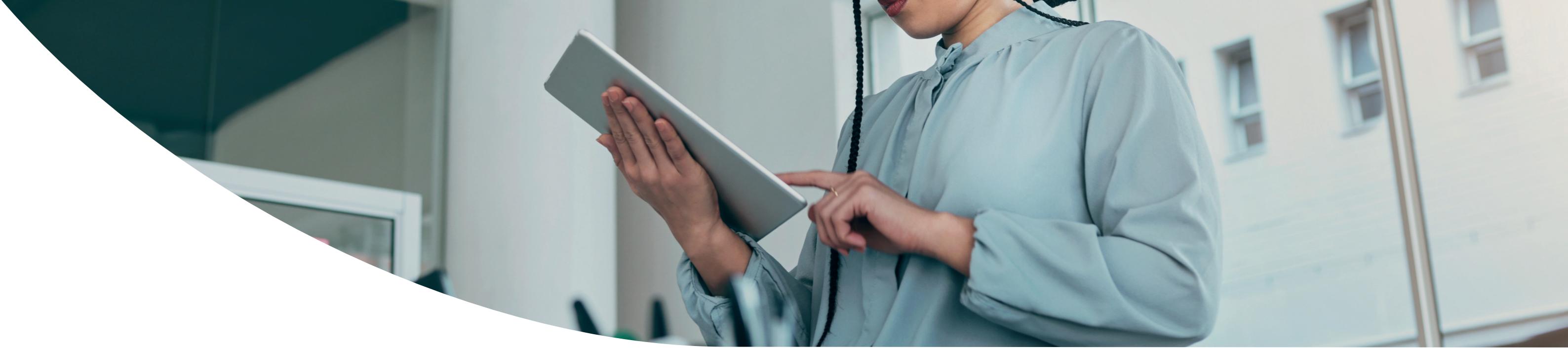


Attestations fiscales



Factures





A. Pour les entreprises à l'Impôt sur le Revenu (IR)

Le processus de déclaration pour les entreprises soumises à l'IR se déroule en plusieurs étapes clés :

1 Utilisation de l'attestation fiscale UNIPROS :

UNIPROS vous fournit un document précieux : une attestation fiscale annuelle qui détaille les montants éligibles au crédit d'impôt.* Cette attestation est votre référence principale pour remplir votre déclaration avec précision.

- ✓ Vérifiez attentivement les montants indiqués sur l'attestation.
- ✓ Assurez-vous que tous les services fournis sont bien répertoriés.

2 Déclaration sur la télédéclaration de résultat :

Lors de votre déclaration en ligne, vous devrez **reporter le montant total** du crédit d'impôt* dans la case appropriée.

- ✓ Localisez la case «**Autres imputations**» sur votre formulaire en ligne.
- ✓ Saisissez le montant correspondant à 25%* des dépenses éligibles indiquées sur l'attestation UNIPROS.

3 Annexe du formulaire n°2069-RCI :

Ce formulaire est essentiel car il **récapitule l'ensemble de vos réductions** et crédits d'impôt* pour l'exercice fiscal.

- ✓ Remplissez soigneusement le formulaire n°2069-RCI.
- ✓ Incluez-y le crédit d'impôt* services à la personne en vous basant sur l'attestation UNIPROS.

4 Déclaration personnelle complémentaire :

Pour les entrepreneurs individuels, **une étape supplémentaire est nécessaire** pour que le crédit d'impôt* soit pris en compte dans leur déclaration personnelle.

- ✓ Reportez le montant du crédit d'impôt* sur la déclaration complémentaire des revenus n°2042 C pro.
- ✓ Vérifiez que ce montant correspond bien à celui indiqué sur l'attestation UNIPROS.

B. Pour les sociétés à l'Impôt sur les Sociétés (IS)

Les entreprises soumises à l'IS suivent un processus légèrement différent :

1 Préparation de l'imprimé fiscal n°2069-FA :

Cet imprimé est **crucial** car il détaille le calcul de votre crédit d'impôt* services à la personne.

- ✓ Utilisez l'attestation fiscale UNIPROS pour remplir avec précision l'imprimé n°2069-FA.
- ✓ Vérifiez deux fois vos calculs pour éviter toute erreur.

2 Joindre au relevé de solde d'IS :

L'administration fiscale a besoin de **justificatifs** pour valider votre crédit d'impôt*.

- ✓ Annexez l'imprimé n°2069-FA complété au relevé de solde d'IS n°2572.
- ✓ Assurez-vous que tous les documents sont bien attachés et lisibles.

3 Déclaration sur la télédéclaration de résultat :

Lors de votre déclaration en ligne, vous devrez **indiquer le montant de votre crédit d'impôt***.

- ✓ Trouvez la case «**Crédit d'impôt famille***» sur la télédéclaration de résultat.
- ✓ Saisissez le montant correspondant à celui calculé sur l'imprimé n°2069-FA.

4 Remplissage de l'imprimé n°2069-RCI :

Ce document récapitulatif est **important** pour avoir une vue d'ensemble de vos avantages fiscaux.

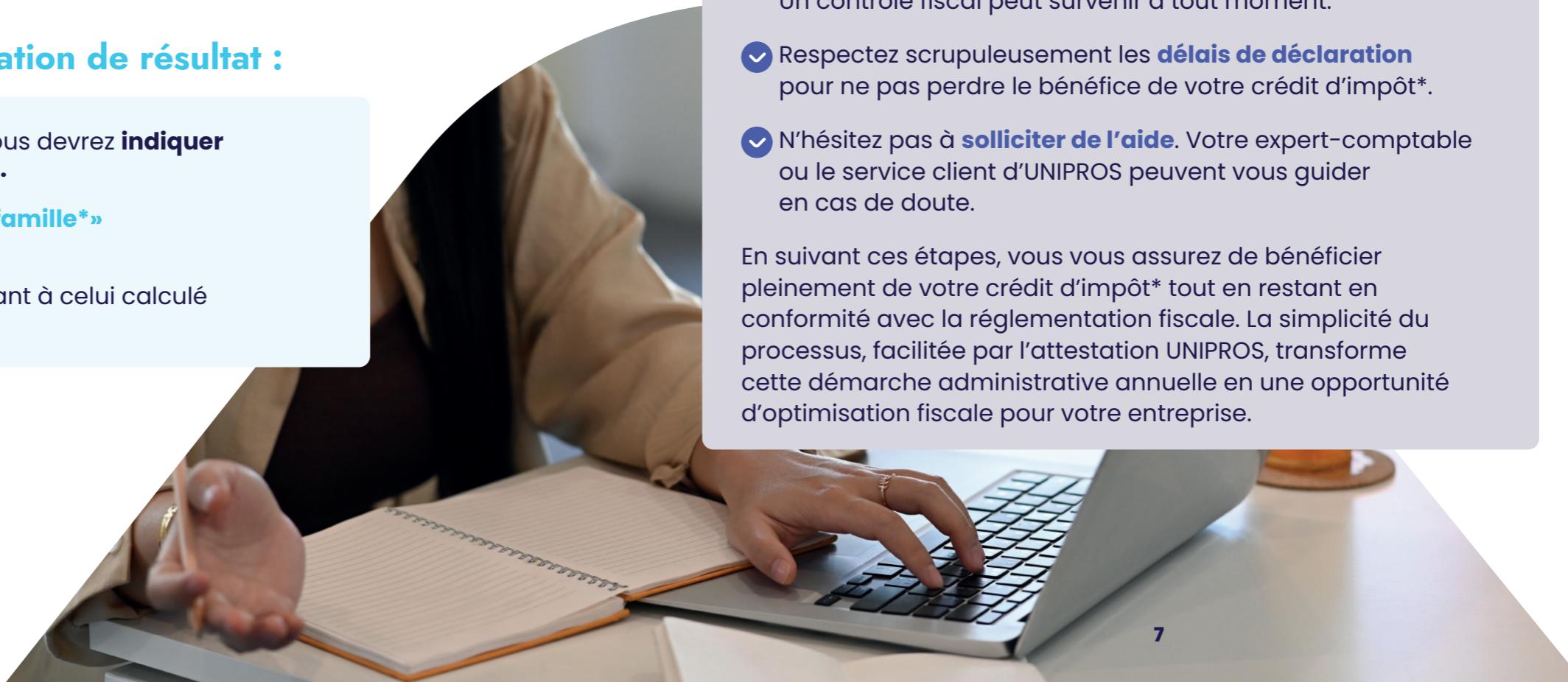
- ✓ Complétez soigneusement l'imprimé n°2069-RCI.
- ✓ Incluez-y le crédit d'impôt* services à la personne basé sur vos calculs de l'imprimé n°2069-FA.

Points importants à retenir

La déclaration du crédit d'impôt* services à la personne nécessite de la rigueur et de l'attention. Voici quelques points cruciaux à garder à l'esprit :

- ✓ L'attestation fiscale UNIPROS est votre document de référence principal. **Conservez-la précieusement.**
- ✓ Gardez tous vos justificatifs pendant au moins **3 ans**. Un contrôle fiscal peut survenir à tout moment.
- ✓ Respectez scrupuleusement les **délais de déclaration** pour ne pas perdre le bénéfice de votre crédit d'impôt*.
- ✓ N'hésitez pas à **soliciter de l'aide**. Votre expert-comptable ou le service client d'UNIPROS peuvent vous guider en cas de doute.

En suivant ces étapes, vous vous assurez de bénéficier pleinement de votre crédit d'impôt* tout en restant en conformité avec la réglementation fiscale. La simplicité du processus, facilitée par l'attestation UNIPROS, transforme cette démarche administrative annuelle en une opportunité d'optimisation fiscale pour votre entreprise.



Restons en contact

L'équipe Unipros accorde une grande importance à vous **accompagner** de manière **personnalisée** et **efficace**, afin de vous **soulager** des tâches administratives et vous permettre de vous concentrer sur votre activité.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ainsi qu'à celles de vos clients particuliers au quotidien.



Glossaire

Crédit d'impôt* : Dispositif fiscal permettant de réduire directement le montant de l'impôt à payer.

Impôt sur le Revenu (IR) : Impôt direct payé par les personnes physiques sur l'ensemble de leurs revenus.

Impôt sur les Sociétés (IS) : Impôt direct payé par les personnes morales (entreprises) sur leurs bénéfices.

Télédéclaration : Procédure de déclaration fiscale effectuée en ligne, obligatoire pour les entreprises.

UNIPROS : Coopérative spécialisée dans la gestion du crédit d'impôt* services à la personne pour les entreprises.

Attestation fiscale : Document officiel fourni par UNIPROS détaillant les montants éligibles au crédit d'impôt*, nécessaire pour la déclaration fiscale.

Formulaire n°2069-RCI : Document fiscal récapitulant l'ensemble des réductions et crédits d'impôt d'une entreprise pour un exercice donné.

Imprimé fiscal n°2069-FA : Formulaire spécifique pour le calcul du crédit d'impôt* services à la personne pour les entreprises à l'IS.

Relevé de solde d'IS : Document fiscal (formulaire n°2572) utilisé pour le paiement du solde de l'Impôt sur les Sociétés.

Veille réglementaire : Suivi régulier des évolutions législatives et réglementaires pouvant impacter le dispositif de crédit d'impôt*.



Conversation Chat et téléphonique avec un membre de notre équipe support.



Du lundi au samedi, de 8h à 20h

www.unipros.coop

contact@unipros.coop

01 89 71 48 25

142 Rue de Rivoli 75001 PARIS

Siren/SAP 850484650

